

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL11

présenté par
M. Coronado et M. Molac

ARTICLE 6

A l'alinéa 4, supprimer les mots :

« pour les hommes comme pour les femmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mention crée un risque d'a-contrario fort pour les autres catégories de population. Un pays doit être sûr, pour l'ensemble des catégories.